

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15133**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mécanique, Spécialité Coordinateur Technique des Méthodes d'Industrialisation (COTEMI)

Nouvel intitulé : Mécanique, Spécialité Coordinateur Technique des Méthodes d'Industrialisation (COTEMI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 251 Mécanique générale et de précision, usinage, 253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par la licence :

Le titulaire de la Licence Professionnelle Coordinateur Technique des Méthodes d'Industrialisation :

- intervient au sein d'entreprises pour la réalisation d'un projet industriel,
- organise et coordonne le passage d'un produit du bureau de conception à l'atelier de fabrication
- il sert d'appui aux ingénieurs d'études, méthodes ou qualité et au responsable de la production. Il a pour interlocuteurs des technico-commerciaux et les responsables de maintenance et de logistique.

Compétences évaluées :

Il développe les compétences principales suivantes :

- participer à la conception des projets de construction (simulation, prototypage, essai),
- concevoir des produits et suivre leur fabrication,
- coordonner et planifier les équipes intervenant sur un projet,
- assurer une fonction appliquée de veille technologique,
- faire appliquer les procédures et démarches qualité,
- faire appliquer la réglementation relative à la protection de l'environnement
- communiquer et manager
- gérer des flux

Il est capable de :

- organiser et coordonner la production en appui du responsable production / responsable maintenance / responsable technique
- communiquer et échanger sur les problèmes techniques avec le BE et le BM ainsi que sur les attentes clients
- mettre en place un accompagnement ou un relais du suivi de la qualité en appui du responsable de la production ou de la qualité (suivant la taille et l'organisation de l'entreprise)
- comprendre les contraintes économiques de l'entreprise, être l'interlocuteur relais avec la production

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la licence exerce ses fonctions au sein des entreprises du secteur de la mécanique :

- 1- Industries de la métallurgie
- 2- Conception et fabrication d'équipements mécaniques
- 3- Industries automobile, aéronautique, des transports et nucléaire
- 4- Industries des produits manufacturiers

Types d'emplois accessibles :

- Coordinateur technique des méthodes d'industrialisation
- Responsable produits industrialisation
- Coordinateur méthodes
- Responsable de production
- Cadre technique dans le contrôle des procédés de fabrication
- Chef de projet
- Chef d'atelier mécanique
- Consultant qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :**Réglementation d'activités :****Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composants de la certification :***Pour l'apprentissage :*

Le projet tuteuré fait l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale.

La période en entreprise fait l'objet d'un rapport écrit d'activités et d'une soutenance orale à la fin de la période de formation.

La licence est décernée aux élèves ayant obtenu, à la fois, une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Les unités d'enseignement sont affectées d'un coefficient pouvant varier entre 1 et 3.

Chaque module d'une UE fait l'objet d'un contrôle continu.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements, • - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification • - 20 % de professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	<p>Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24 novembre 1999****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :****Arrêté du 27 juillet 2010 (n° d'habilitation 20100545)****Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO du 26 avril 2002**

Références autres :

Arrêté du 28 juin 2012 (n° d'habilitation 20100545)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.aforp.fr>

CNAM

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

CNAM

292 rue St Martin

75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM : 61 rue du Landy - 93210 St Denis

CFA AFORP : 5 rue de la butte - 93700 Drancy

Historique de la certification :

Certification suivante : Mécanique, Spécialité Coordinateur Technique des Méthodes d'Industrialisation (COTEMI)